

2022-559 FLERS AGGLO – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil :

APPROUVE la modification des statuts telle que précisée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-560 CHAMBRE D'AGRICULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT – AVENANT N° 1

Le Conseil :

DECIDE de reconduire la convention par avenant n° 1 jusqu'au 31 décembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la chambre départementale d'agriculture.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-561 GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME – CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION – AVENANT N° 1 – APPROBATION

Le Conseil :

APPROUVE l'avenant n° 1 des CGU du GNAU en application des dispositions du décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant modification du code de l'urbanisme en matière de formalités et échanges électroniques et de l'arrêté du 27 juillet 2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des télé-procédures et à la plateforme de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme.

PRECISE que les communes de Flers Agglo devront confirmer ce même avenant n° 1 des conditions générales d'utilisation et transmettre une copie au service urbanisme de Flers Agglo en charge du pilotage du projet Démat'ADS pour Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-562 LA LANDE PATRY – PROJET DE CHEMINEMENT – PARCELLES AM 135P ET 191P – CESSION

Le Conseil :

DECIDE la cession amiable des terrains cadastrés AM 135p et 191p dans les conditions décrites.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir avec la commune de la Lande Patry, dans les conditions décrites avec le concours du notaire de l'acquéreur.

PRECISE que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la commune de la Lande Patry.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-563 FLERS – ZONE DU PLANCAION – EFFACEMENT DE RESEAUX – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE TE 61

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le TE 61, telle que décrite.

PRECISE que les crédits ont été inscrits au BP 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-564 ACTION CŒUR DE VILLE – OPAH RU DE FLERS – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC ACTION LOGEMENT – AVENANT N° 1

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de financement à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-565 POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES – PROJET BOUTIQUE EPHEMERE DE NOEL – POP UP STORE A FLERS

Le Conseil :

APPROUVE le lancement de cette boutique éphémère à Flers et l'appel à candidatures des commerçants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-566 MESSEI – ZAE DU MOULIN – CESSION PARCELLE ZL 84 – SCI GUL – PROJET BATIMENT ENTREPRISE ALSEZ SARL

Le Conseil :

DECIDE la cession amiable de la parcelle citée à SCI GUL dans les conditions décrites ou à toute société s'y substituant.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours du notaire de l'acquéreur.

PRECISE que les frais de bornage sont à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-567 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS – ZA LES ESSARDS – ZA 60 P – REGULARISATION DES SURFACES – FLERS ENERGY – GARAGE BFO AUTOMOBILES ET SCI BD IMMO 1

Le Conseil :

DECIDE la cession amiable de la parcelle à Monsieur Lecorps dirigeant de la SCI BD Immo 1 dans les conditions décrites ou à toute société s'y substituant.

DECIDE la cession amiable de la parcelle à Monsieur Durand dirigeant de l'Entreprise Flers Energy dans les conditions décrites ou à toute société s'y substituant.

DECIDE la cession amiable de la parcelle à Monsieur Busnot dirigeant de l'Entreprise BFO Automobiles dans les conditions décrites ou à toute société s'y substituant.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours du notaire de l'acquéreur.

PRECISE que les frais de bornage sont à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-568 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – DEPARTEMENT DE L'ORNE – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE

Le Conseil :

APPROUVE le principe de délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises au Conseil Départemental de l'Orne tel que défini.

APPROUVE la convention à la présente délibération et son annexe.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-569 LA FERTE MACE – ENTREPRISE MANUSUR – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES – PARTICIPATION FINANCIERE DE FLERS AGGLO

Le Conseil :

DECIDE la participation financière de Flers Agglo à hauteur de 50.000 € ttc maximum.

AUTORISE la remise de loyer pendant une période de 36 mois.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer un avenant au bail et tous les actes afférents à cette opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-570 TAXE DE SEJOUR - INSTAURATION

Le Conseil :

APPROUVE l'institution de la taxe de séjour sur le territoire de Flers Agglo à compter du 1^{er} janvier 2023, dans les conditions énumérées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-571 VELOFRANCETTE – CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2025

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat avec Anjou Tourisme selon les modalités définies.

INSCRIT le montant de la contribution annuelle exposé au budget primitif.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-572 TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES – TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Le Conseil :

ADOPTE la tarification, y compris les tarifs proposés, à compter du 1^{er} septembre 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-573 TRANSPORTS COLLECTIFS DE CLASSES – MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE PAR FLERS AGGLO A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

Le Conseil :

APPROUVE les nouvelles modalités de prise en charge des transports collectifs de classe à compter de la rentrée de septembre 2022.

PRECISE que Flers Agglo prendra à sa charge à hauteur de 100 % les transports collectifs de classe à destination des équipements communautaires, liés à des manifestations organisées par Flers Agglo dans un équipement non communautaire et vers les centres aquatiques non communautaires (situation 1, 2 et 3 du tableau).

PRECISE que Flers Agglo prendra à sa charge à hauteur de 100 % les déplacements réalisés suite à la réservation d'un car auprès du prestataire retenu par Flers Agglo ou suite à la délivrance d'un billet collectif.

PRECISE que Flers Agglo informera les communes hors Flers Agglo (Champsecret, Saint Pierre d'Entremont, Chanu, Craménil, Faverolles, les Yveteaux, Lignou, Montreuil au Houlme, Saint André de Briouze, Saint Hilaire de Briouze) bénéficiant des transports collectifs de classe de leur participation financière sur la base des contributions des communes définies dans les statuts des Syndicats.

PRECISE que Monsieur le Président pourra, si nécessaire, compléter la liste des déplacements pris en charge par Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-574 SERVICE DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE – DIVERSIFICATION DU PARC – DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

Le Conseil :

APPROUVE la diversification du parc du service de location de vélos à assistance électrique.

SOLLICITE les financements LEADER à hauteur de 80 % pour ces nouvelles acquisitions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-575 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE FLERS AGGLO – PROJET D'ORCHESTRE SYMPHONIQUE EPHEMERE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FLERS AGGLO ET VIRE NORMANDIE - MODIFICATIF

Le Conseil :

ADOPTE la convention de partenariat.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout autre document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-576 REZZO61 – PRESENTATION SAISON CULTURELLE 2022-2023 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition exposée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-577 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SCENE NATIONALE 61 – DESIGNATIONS – MODIFICATIF

Le Conseil :

PROCEDE à l'élection d'un délégué au Conseil d'Administration de la Scène Nationale 61 en remplacement de Monsieur Sylvain LEMOINE.

Est élue par 64 voix sur 64 suffrages exprimés : Yvette LERICHOMME

PREND ACTE qu'en conséquence les trois délégués de Flers Agglo au Conseil d'Administration de la Scène Nationale 61 sont :

DELEGUES		
1.	François	BAILLE
2.	Angela	PRESSE
3.	Yvette	LERICHOMME

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-578 ACCUEIL ET INDEMNISATION DES JEUNES EN VOLONTARIAT EUROPEEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ERASMUS + JEUNESSE ET SPORT »

Le Conseil :

APPROUVE l'accueil de jeunes volontaires européens dans le cadre du dispositif Corps Européen de solidarité.

APPROUVE le montant et le versement des indemnités mentionnées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-579 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES – SUBVENTION 2022 – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – REPARTITION DE LA PART VARIABLE

Le Conseil :

APPROUVE les subventions aux associations ou communes.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions selon les modalités définies ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-580 SUPPRESSION DE L'OUVRAGE N° 25295 – CONVENTION DE MANDAT

Le Conseil :

ACCEPTE la suppression de l'ouvrage n° 25295 du Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement, propriété de Flers Agglo.

ACCEPTE de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre (SM3R) pour les études préalables et les travaux d'aménagement.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandat avec le Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la haute Rouvre.

PRECISE qu'il n'y a pas de participation financière du propriétaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-581 REPRESENTATIONS PERMANENTES – SIAEP DU HOULME – DESIGNATIONS – MODIFICATIF

Le Conseil :

ELIT un délégué suppléant de la communauté d'agglomération Flers Agglo au sein du SIAEP du Houleme en remplacement de Monsieur Sylvain LEMOINE.

Est élu par 64 voix sur 64 suffrages exprimés : Kévin LEGEAY

PREND ACTE qu'en conséquence les délégués de Flers Agglo au sein du SIAEP du Houleme sont les suivants :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1.	Yves	GOASDOUE	1.	Didier	VIECELI
2.	Vincent	BEAUMONT	2.	Bernard	MESENGE
3.	Annette	HAMMELIN	3.	Jean-Marie	DELANGE
4.	Alain	LANGE	4.	Gérard	BERNET
5.	Jacky	ALLEAU	5.	Jean-Marie	GAUDIN
6.	Marc	SIMON	6.	Jacky	LECOQ
7.	Thierry	RAUX	7.	Claude	GASNIER
8.	Didier	LANGLIN	8.	Claude	MONTEBAULT
9.	Gilles	RABACHE	9.	Kévin	LEGEAY
10.	Gérard	PIERRE	10.	Omar	AYAD
11.	Bruno	AUVRAY	11.	Daniel	BIGEON
12.	Véronique	NOEL	12.	Michèle	GUICHETEAU
13.	Jacques	FORTIS			
14.	Xavier	DE SAINT POL			
15.	Jean-Luc	LEPORTIER			
16.	Eliane	DENIAUX			
17.	Jérémy	PREVOST			

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-582 FESTIVAL LES BICHOISERIES – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2022

Le Conseil :

RESILIE la convention du 15 janvier 2020 conclue avec l'association Mafio'Zik portant sur l'organisation du festival « Les Bichoiseries » pour les années 2020, 2021 et 2022 dont la signature a été autorisée par délibération n° 2019-981 du 17 décembre 2019.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention portant sur l'organisation du festival « Les Bichoiseries » pour l'année 2022 avec la Ville de Flers et l'association Mafio'Zik selon les modalités définies.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-583 FESTIVAL ART SONIC – CONVENTION TRIPARTITE 2022

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention des éditions 2022, 2023 et 2024 avec la Ville de Flers et l'association ART SONIC selon les modalités définies, et sous réserve de délibération concordante de la Ville de Flers sur le même texte.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-584 FESTIVAL ART SONIC – SUBVENTION – ATTRIBUTION 2022

Le Conseil :

ARRETE le montant de la subvention communautaire pour 2022 comme exposé.

PROCEDE au versement de la subvention selon les modalités définies.

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-585 INSERTION, FORMATION, EMPLOI – DISPOSITIF 100 % INCLUSION – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE FLERS AGGLO

Le Conseil :

ARRETE le montant de la subvention à hauteur de 21.812 €.

APPROUVE l'échelonnement du versement de la subvention tel qu'exposé.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-586 AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le Conseil :

APPROUVE les règlements intérieurs et les conventions temporaires d'occupation.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-587 COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil :

ELIT son Président de séance pour les votes des questions portant sur les comptes administratifs 2021 (budget général de la Communauté et budgets annexes).

Monsieur Michel DUMAINE est élu à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME.

2022-588 COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – ACQUISITIONS ET CESSIONS – BILAN 2021

Le Conseil :

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées par et pour le compte de la Communauté au titre de l'année 2021.

STIPULE que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'exercice 2021.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-589 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget général tel qu'il est présenté.

Le Président se retire au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-590 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Eau tel qu'il est présenté.

Le Président se retire au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-591 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement tel qu'il est présenté.

Le Président se retire au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-592 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LA CROCHERE 2 ROUTE DE BANVOU

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe La Crochère 2 Route de Banvou tel qu'il est présenté.

Le Président se retire au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-593 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Transport tel qu'il est présenté.

Le Président se retire au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-594 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Office de Tourisme tel qu'il est présenté.

Le Président se retire au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-595 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Zone d'activités tel qu'il est présenté.

Le Président se retire au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-596 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE ZA LA HAUTE VARENNE

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe ZAC Haute Varenne tel qu'il est présenté.

Le Président se retire au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-597 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE MAISONS MEDICALES

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Maisons Médicales tel qu'il est présenté.

Le Président se retire au moment du vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-598 COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil :

DECIDE l'affectation du résultat comme indiqué.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-599 COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil :

APPROUVE les comptes de gestion du Budget principal et des budgets annexes dressés par le comptable public pour les opérations réalisées au cours de l'exercice 2021.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-600 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites aux tableaux et qui figureront au BP Général 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-601 BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites aux tableaux et qui figureront au budget Eau 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-602 BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE 1

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites aux tableaux et qui figureront au budget Assainissement 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-603 BUDGET ROUTE DE BANVOU LA CROCHERE – DECISION MODIFICATIVE 1

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites aux tableaux et qui figureront au budget Route de Banvou La Crochère 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-604 BUDGET TRANSPORT – DECISION MODIFICATIVE 1

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites aux tableaux et qui figureront au BP Transport 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-605 BUDGET OFFICE DE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE 1

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites aux tableaux et qui figureront au budget Office de Tourisme 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-606 BUDGET MAISONS MEDICALES – DECISION MODIFICATIVE 1

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites aux tableaux et qui figureront au budget Maisons médicales 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-607 CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil :

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes selon les états* du 28 avril 2022 dont le montant global est précédemment indiqué.

DECIDE d'admettre en créances éteintes les titres de recettes selon les états* du 28 avril 2022 dont le montant global est précédemment indiqué.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-608 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – MODIFICATIF

Le Conseil :

PROCEDE à l'élection de Monsieur Arnaud LEMANCEL, en qualité de membre suppléant de la CLET de la Commune de Sainte Opportune.

Est élu par 64 voix sur 64 suffrages exprimés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2022-609 PERSONNEL – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS –
MODIFICATION 2022-03**

Le Conseil :

- MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions exposées.
- PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
- PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf dispositions particulières.
- PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Technique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2022-610 PERSONNEL – SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DEVENUS SANS OBJET –
OPERATIONS D'ORDRE 2022 – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2022-04**

Le Conseil :

- SUPPRIME** du tableau des effectifs les emplois non pourvus visés et devenus sans objet.
- RAPPELLE** que ces suppressions ne constituent que de simples opérations d'ordre à effet du 1^{er} juillet 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2022-611 PERSONNEL – REGIME INDEMNITAIRE COMMUN FLERS AGGLO – VILLE DE FLERS
– CONDITIONS DE MAINTIEN EN SITUATION DE CONGES POUR INDISPONIBILITE
PHYSIQUE AU 01.07.2022**

Le Conseil :

- DECIDE** la mise en application des dispositions exposées en ce qui concerne les possibilités de maintien du régime indemnitaire dans les cas de congés abordés.
- PRECISE** que ces dispositions sont d'application à l'ensemble des agents publics quel que soit le dispositif dont ils relèvent (Protocole relatif au régime indemnitaire commun ou RIFSEEP).
- PREND ACTE** que ces dispositions sont proposées dans les mêmes termes au Conseil de la Ville de Flers et de Flers Agglo afin de garantir une actualisation complète des dispositions communes en ce qui concerne le régime indemnitaire des agents territoriaux des deux collectivités.
- INSCRIT** au budget les sommes correspondantes.
- CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de la mise en œuvre des dispositions pratiques applicables au 1^{er} juillet 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-612 PERSONNEL – ORGANIGRAMME COMMUN FLERS AGGLO / VILLE DE FLERS / CCAS DE FLERS – PROTOCOLE COMMUN RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL – ACTUALISATION AU 01.07.2022

Le Conseil :

- APPORTE** au protocole commun relatif au temps de travail des personnels territoriaux de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo et de la Ville de FLERS, les modifications présentées, pour ce qui concerne les services communautaires.
- CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre des dispositions pratiques de cette actualisation applicable à partir du 01/07/2022, dans la cadre de la mutualisation des services.
- PRECISE** que, bien qu'elle relève de la compétence exclusive des instances exécutives de l'établissement à l'initiative de la proposition, cette actualisation est portée à la connaissance de toutes les instances décisionnelles concernées par l'organigramme mutualisé par mise à jour du document consolidé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-613 DISPOSITIF TREMPLIN VERS L'EMPLOI – VOLET APPRENTISSAGE – ACTUALISATION

Le Conseil :

- S'ENGAGE** dans la mise en œuvre du dispositif actualisé « tremplin vers l'emploi » dans les services de la collectivité, dans les conditions de droit, telles que présentées, au 1^{er} juillet 2022.
- CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de soumettre ces propositions aux divers partenaires institutionnels concernés par ces dispositifs.
- DECIDE** la création des postes et missions désignés et les budgets correspondants, en dépenses et en recettes.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes conventions ou documents requis pour la mise en œuvre ce programme.
- SOLLICITE** la participation des instances et organismes susceptibles d'appuyer financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-614 CDG61 – SERVICE INTERIM TERRITORIAL – CONVENTION – SIGNATURE

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre Flers Agglo et le centre de gestion de l'Orne pour ce qui est des prestations du service d'intérim territorial.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant de mobiliser et actualiser ce partenariat.
- CONSIDERE** que la convention est annuelle et renouvelable par tacite reconduction jusqu'à dénonciation au moins d'une des parties.
- PREVOIT** le cas échéant d'inscrire au budget (à ce jour au chapitre 6218) les sommes induites par ces dispositions en cas de mobilisation des prestations ; étant entendu que si le service n'est pas utilisé, aucun cout n'est réclamé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-615 PERSONNEL – PRESTATIONS D’ACTION SOCIALE – CONVENTIONNEMENT AVEC LE GROUPEMENT D’ENTRAIDE DES TERRITORIAUX DU PAYS DE FLERS – SUBVENTION 2022

Le Conseil :

ATTRIBUE au Groupement d’Entraide des Territoriaux du Pays de Flers une subvention d’un montant de **64.631 euros** au titre de l’exercice 2022.

PREVOIT les crédits correspondants.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2022-616 PERSONNEL – EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES – RAPPORT 2021

Le Conseil :

PREND ACTE du rapport qui lui est présenté en séance relatif à l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés au titre de l’année 2021.

DECIDE que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2022-617 COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2021 – ELUS COMMUNAUTAIRES – DROIT A LA FORMATION – BILAN ET DEBAT ANNUEL

Le Conseil :

PREND ACTE du bilan relatif aux formations des élus au titre de l’année 2021.

ANNEXE ledit document au compte administratif 2021.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2022-618 MARCHES PULICS RELATIFS A LA FOURNITURE DE PRODUITS DE TRAITEMENT POUR LES STATIONS D’EAU POTABLE ET D’EPURATION – LOT 4 – RELANCE D’UN MARCHÉ – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de lancer l’appel d’offres.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d’appel d’offres est déclarée infructueuse pour l’une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d’appel d’offres est déclarée infructueuse pour l’une des causes mentionnées à l’article R2124-3-6° du Code susmentionné.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2022-619 MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Le Conseil :

- CHARGE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnée aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-620 MARCHE PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU POTABLE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnée aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-621 ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESAH – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE ENTRE FLERS AGGLO ET LA VILLE DE FLERS – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE POUR LA TELEPHONIE MOBILE DU RESAH – SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE TELEPHONIE MOBILE

Le Conseil :

- DECIDE** d'adhérer à la centrale d'achat RESAH pour un montant annuel de 300 € nets de taxe.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention instaurant un groupement de commandes entre la Ville de Flers et Flers Agglo ayant pour objet l'achat de services de téléphonie mobile ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

ELIT un membre titulaire de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes et un membre suppléant.

Sont élus par 64 voix sur 64 suffrages exprimés :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jacky ALLEAU	Bruno ASSELOT

PREND ACTE que le membre titulaire de la commission consultative pour l'attribution des marchés passés selon la procédure adaptée (COMAPA) du groupement de commandes et le membre suppléant sont ceux élus pour être respectivement membre titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention de Service d'Achat Centralisé avec le RESAH en vue de bénéficier de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux services de téléphonie mobile attribué à l'entreprise Orange.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif à l'achat de services de téléphonie mobile avec Orange, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-622 LOCATION DE L'AUDITORIUM SITUE SUR LE SITE DE NORMAND'INNOV

Le Conseil :

- APPROUVE** le règlement intérieur.
- APPROUVE** le contrat de location.
- ADOPTE** le montant de la redevance à la journée et à la demi-journée.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer le règlement intérieur.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de location.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-623 ACCUEIL EN RESTAURATION DES ETUDIANTS DU CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE API, LE CROUS, LE SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV ET FLERS AGGLO

Le Conseil :

- APPROUVE** le principe d'une aide pour la restauration aux élèves du Campus Connecté sur le site de Normand'Innov telle que définie dans la convention.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention reprenant les éléments présentés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-624 ECOLE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE DE FLERS AGGLO 61 (EPIFA 61) – ADHESION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE FLERS AGGLO AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

APPROUVE le principe d'adhésion de Flers Agglo à l'Association École de Production Industrielle de Flers Agglo 61 (EPIFA 61).

DESIGNE les Vice-président(e)s comme représentants (es) de Flers Agglo au sein du Conseil d'Administration.

REPRESENTANTS
1. Laurent JUMELINE
2. Gilles RABACHE

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-625 NORMAND'INNOV – GIP COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE – ADHESION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE FLERS AGGLO AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

APPROUVE le principe d'adhésion de Flers Agglo au GIP CCA NORMANDIE.

DESIGNE le représentant de Flers Agglo au sein du Conseil d'Administration.

REPRESENTANT
Yves GOASDOUE

APPROUVE le principe de lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt et d'un Appel à Projet tels que décrit.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-626 DEVELOPPEMENT LOCAL – CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ (CTEC) – REGION NORMANDIE - DEPARTEMENT ORNE – AVENANT N° 2

Le Conseil :

ACTE le principe de prolongation au 31 décembre 2022 de la convention CTEC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 de Convention Territoriale d'Exercice Concerté avec la Région Normandie et le Département de l'Orne, telle qu'exposé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-627 AMENAGEMENT DU BOURG DE MENIL HUBERT SUR ORNE ET DE ROUVROU (2EME TRANCHE) – FONDS DE CONCOURS DE FLERS AGGLO – CONVENTION DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE POUR LA MISE AUX NORMES D’UN ARRÊT DE CAR A ROUVROU

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de co-maîtrise d’ouvrage avec la commune de Ménil Hubert sur Orne pour la mise en accessibilité de l’arrêt de car.
- S’ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires par DM au Budget 2022 du budget annexe transport.
- ACCORDE** à la commune de Ménil Hubert sur Orne un fonds de concours de 15 % avec un plafond de **40.610,87 € H.T.** et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pour le versement de la participation.
- PRECISE** que ce fonds de concours sera versé sur présentation par la commune de Ménil Hubert sur Orne du bilan définitif de l’opération.
- S’ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires par DM au Budget 2022.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2022-628 PARTICIPATION A LA CONSTITUTION ET AU MAINTIEN DU PCRS (PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIE) DEPARTEMANENTAL – CONVENTION AVEC LE TE61

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement pour la constitution et le maintien du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le département de l’Orne avec le TE 61.
- INSCRIT** les crédits au BP 2022.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2022-629 SERVICE « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L’ORNE – CONVENTION – AVENANT N° 1

Le Conseil :

- CONTINUE** à confier cette mission au CDG 61.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer l’avenant à la convention d’accompagnement tel que proposé par le CDG 61.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2022-630 POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE – RETRAIT

Le Conseil :

- ACTE** le retrait de Flers Agglo du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole qui prendra effet au 31 décembre 2022.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer l’ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2022-631 POLE METROPOLITAIN RESEAU OUEST NORMAND – ADHESION

Le Conseil :

- EMET** un avis favorable au principe de création d'un Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et d'adhésion de Flers Agglo à ce pôle.
- APPROUVE** le projet de statuts du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- SOLLICITE** Monsieur le Préfet du Calvados pour l'arrêté de création du Pôle métropolitain.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-632 PASS+ - EVOLUTION DU DISPOSITIF – PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil :

- APPROUVE** les principes de fonctionnement du Pass+ exposés.
- ADOPTE** les tarifs suivants : achat pass+ : 10 € (en sus frais éventuel d'expédition selon tarifs postaux en vigueur).
- APPROUVE** les réductions dans le cadre du pass+ exposées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-633 ALIMENTATION ELECTRIQUE D'UNE ANTENNE DE TELECOMMUNICATIONS – PARCELLE CW 74 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.